



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

COVID-19

BULLETIN D'INFORMATION Numéro 3(2), juin 2020

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté en temps de pandémie.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction : Marie-Noële Royer,
Véronique Noël, Denis Lafortune et
Delphine Collin-Vézina



**Baisse des
signalements de la
maltraitance en
contexte de
pandémie : quelles
sont les situations plus
spécifiques qui nous
échappent?**

Québec



INTRODUCTION

Ce second bulletin se propose de jeter un nouveau regard sur l'impact du confinement sur les signalements, cette fois sous l'angle des situations spécifiques qui ont été moins rapportées que l'année précédente à la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal¹ (CCSMTL). Il portera également sur les liens entre la provenance des signalements (milieu de la personne qui signale) et le type de situation signalée (motifs de compromission). L'évaluation des impacts sera faite par la comparaison des signalements reçus en période de confinement (printemps 2020) et ceux reçus au cours d'une période comparable, sans ce contexte exceptionnel (printemps 2019). L'analyse porte sur l'ensemble des signalements reçus par la DPJ et permettra de mieux comprendre la réactivité de la collectivité face aux différents types de mauvais traitements subis par les enfants en examinant de plus près le statut des personnes qui signalent et les motifs de signalement.

**Quelles sont les
situations plus
spécifiques qui
nous
échappent?**

¹Dans la région de Montréal, la population anglophone étant desservie par la DPJ du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, elle est absente de ce portrait, seule la population francophone et allophone desservie par la DPJ du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est représentée par ces données.

Les données relatives aux signalements utilisées pour tracer un portrait de la situation à Montréal proviennent de la Base de données informationnelles (BDI) du CCSMTL qui est alimentée par le Projet intégration jeunesse (PIJ)².

L'ensemble des signalements reçus au cours de la période allant du 15 mars 2020 au 30 mai 2020 sont comparés à ceux reçus à la même période de l'année 2019, soit du 17 mars 2019 au 1er juin 2019. Pour 2020, cela représente les onze premières semaines suivant l'annonce de la fermeture des écoles dans toute la province par le premier ministre du Québec.



L'ensemble des signalements reçus par la DPJ du CCSMTL ont été extraits de la BDI. Les fluctuations ont été analysées essentiellement sous l'angle : a) du statut de la personne qui signale les faits à la DPJ et b) des situations signalées ou motifs de compromission. Les « signalants » ont été regroupés en quatre catégories : la famille et son entourage, le milieu scolaire (incluant les milieux de garde), le milieu policier ainsi que les professionnels de la santé et des services sociaux. Les motifs de compromission sont les situations décrites à l'alinéa 38 de la LPJ et susceptibles de compromettre la sécurité et le développement des enfants³.

QUELLES SITUATIONS SPÉCIFIQUES SONT MOINS SIGNALÉES EN CONTEXTE PANDÉMIQUE?

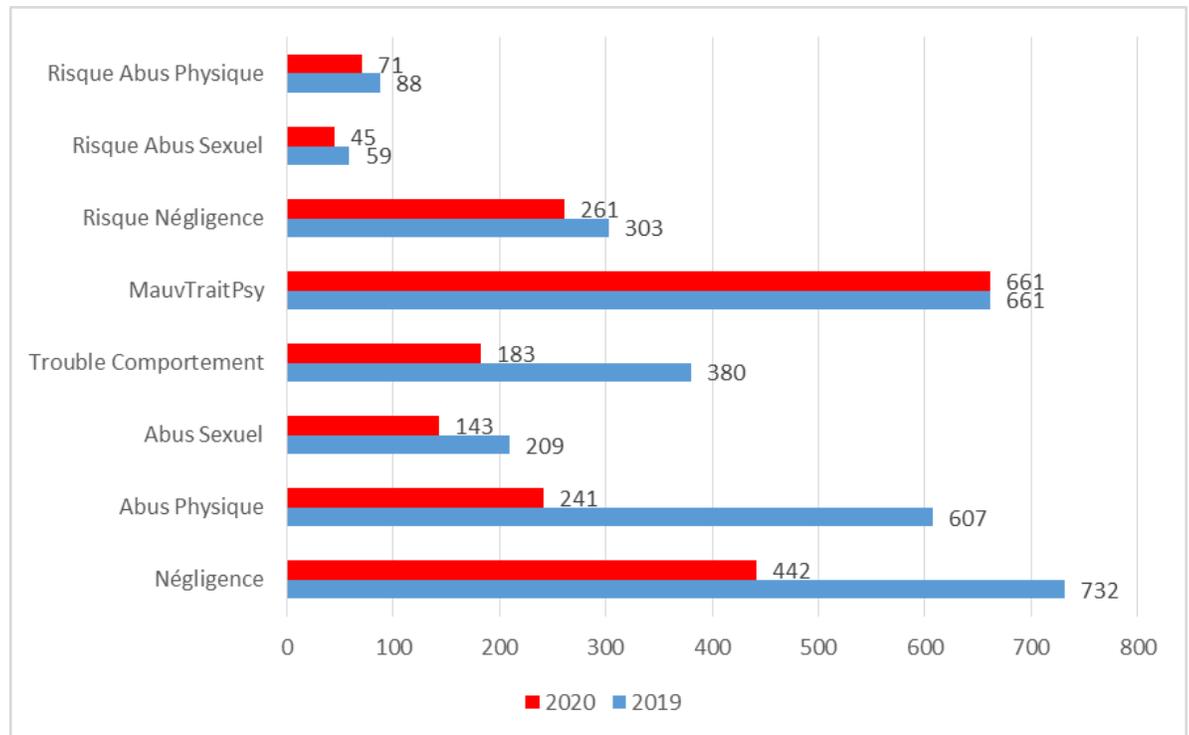
Tout changement sur le plan de la provenance des signalements risque d'avoir un effet sur la nature des situations qui sont rapportées ou non. En effet, chaque catégorie de signalants (ex. : provenant des milieux scolaires versus milieux policiers) a tendance à rapporter des situations différentes compte tenu des spécificités de son travail. En d'autres mots, un enseignant, un policier et un professionnel de la santé ne jouent pas le même rôle auprès d'un enfant. Ainsi, entre la mi-mars et la fin du mois de mai 2019, les enseignants et professionnels des milieux scolaires ont été l'origine de 32% de tous les signalements reçus au CCSMTL. Une analyse plus fine montre toutefois qu'ils ont signalé 51% des situations d'abus physique, 47% des situations de négligence et 24% des situations de trouble de comportement. On peut donc faire l'hypothèse que le nombre de signalements pour abus physique et négligence est en nette diminution

²Cette base de données, mise à jour quotidiennement, regroupe l'ensemble des informations saisies par les intervenants concernant les usagers, les demandes de services, les décisions et les interventions cliniques effectuées aux différentes étapes de la trajectoire de services.

³Le système PIJ permet l'enregistrement d'un maximum de trois alinéas pour identifier les motifs de compromission. L'ensemble des alinéas inscrits sont considérés ici. Par exemple, dans le cas d'un signalement portant à la fois sur une situation de négligence et d'abus physique, les deux motifs sont considérés. Ainsi, la somme des motifs de compromission excède le nombre total de signalements. En moyenne, les signalements recensés aux printemps 2019 et 2020 impliquent 1,25 alinéas chacun.

depuis la fermeture des écoles en mars 2020. C'est ce que vérifie le graphique 1 présenté plus bas. Rappelons ici qu'une baisse de 84% des signalements provenant des écoles a été observée entre le printemps 2019 et le printemps 2020⁴.

Graphique 1.
Nombre de situations signalées selon la nature des mauvais traitements, de la mi-mars à la fin mai, en 2019 et en 2020



Les abus physiques. Les situations rapportées concernant des abus physiques ont connu l'écart le plus important entre le printemps 2019 et le printemps 2020, soit une baisse de 60%, passant de 607 signalements à 241. Cela représente une diminution moyenne de près de cinq enfants n'étant pas signalés par jour à Montréal. Or, il est peu probable que le nombre de situations d'abus physique ait réellement diminué en période de confinement. Selon The Alliance, l'UNICEF et l'INESSS, il est plus réaliste de penser qu'en raison de la fermeture des écoles, bon nombre de ces situations n'ont tout simplement pas été rapportées. Il est à noter que l'écart entre 2019 et 2020 est plus marqué pour les jeunes garçons âgés de 6 à 11 ans, passant de 218 signalements à 48, soit une diminution 78%.

Les troubles de comportements. Les troubles de comportements sont, parmi les différents motifs de compromission, ceux marqués par le deuxième écart le plus important entre les printemps 2019 et 2020, les nombres passant de 380 à 183, soit une diminution de 52%. Cela ne peut pas être attribuable uniquement à la fermeture des écoles, considérant que le personnel en milieu scolaire n'était à l'origine que de 24% (90/380) des signalements pour trouble de comportement en 2019. Cette année-là, c'est du milieu policier que provenait un grand nombre signalements pour de telles situations (163/380 ou 43%). Entre les deux périodes observées, on enregistre une baisse des signalements faits pour ce motif par les policiers de l'ordre de 50%, le nombre passant de 163 à 81 situations rapportées.

⁴Institut universitaire Jeunes en difficulté (2020) La Protection de la jeunesse au temps du coronavirus. Les signalements reçus en contexte de pandémie : comparaison entre les printemps 2019 et 2020. Repéré à: https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/bulletin_3_1_final.pdf

La négligence. Le nombre de situations de négligence rapportées a diminué de 40% entre le printemps 2019 et la même période l'année suivante, passant de 732 signalements à 442. Tout comme pour les situations d'abus physiques, cette baisse importante découle en grande partie de la fermeture des écoles d'où provenaient près de la moitié des signalements de telles situations en 2019 (342/732). Par ailleurs, aucune baisse substantielle des signalements pour motif de négligence n'est constatée chez les autres catégories de signalants. La fermeture des écoles est ainsi associée à 94% de la baisse des signalements pour le motif de négligence (273 des 290 situations en moins).

Les abus sexuels. Une baisse de 30 % des signalements pour motifs d'abus sexuel est enregistrée entre les printemps 2019 et 2020, le nombre passant de 209 à 143 signalements. Le nombre de signalements pour abus sexuel provenant des professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que des familles et leur entourage est demeuré stable, contrairement à ceux provenant des milieux scolaires et policiers qui ont diminué. En 2020, les policiers sont à l'origine de deux fois moins de signalements pour abus sexuel qu'à la même période en 2019 (de 53 à 24). Cela touche plus particulièrement les filles, et encore davantage les adolescentes (baisse de 47%). Notons que lors des deux périodes observées, l'abus sexuel demeure un motif relativement peu fréquent, n'impliquant que 8,5% des signalements faits à la DPJ.

Les risques sérieux. Tant pour les situations de risques sérieux de négligence, d'abus physiques que d'abus sexuels, la baisse des signalements est nettement moins élevée que pour les autres types de mauvais traitements plus affirmés ayant connu une baisse. Ces situations sont davantage signalées par les professionnels de la santé et des services sociaux et par les familles et leur entourage, deux catégories de signalants sans lien avec le milieu scolaire. Cela explique sans doute pourquoi le nombre de signalements entre la mi-mars et la fin mai 2020 s'est maintenu par rapport à la même période de l'année précédente.

Les mauvais traitements psychologiques. Les mauvais traitements psychologiques sont la seule catégorie de maltraitance dont le nombre n'a pas enregistré de baisse au cours du confinement comparativement à l'année précédente. Une augmentation des signalements pour mauvais traitements psychologiques, à la fois par le milieu policier (de 331 à 360 ou 8%), par les professionnels de la santé et des services sociaux (de 123 à 147 ou 16%) et par les familles et leur entourage (de 79 à 126 ou 37%) compensent l'importante baisse des signalements en provenance du milieu scolaire (baisse de 78%). L'augmentation des signalements de la part l'ensemble des "signalants" à l'exception des enseignants et des professionnels en milieu scolaire est d'autant plus préoccupante qu'elle peut représenter des situations d'exposition à la violence conjugale ou familiale.

En effet, parmi les mauvais traitements psychologiques, les situations d'exposition à la violence conjugale ou familiale et les situations de conflits (conflit de couple, de séparation, de garde) ont même connu une hausse en termes de nombre de signalements, soit respectivement une hausse de 7% pour les cas d'exposition à la violence conjugale ou familiale et de 26% pour les cas de conflits. Toute proportion gardée, ce sont les familles et leur entourage qui ont connu la plus grande augmentation de signalements pour des situations d'exposition à la violence conjugale ou familiale (de 27 à 42 ou 36%) et de conflit (de 33 à 67 ou 51%). Le milieu policier contribue aussi à la hausse des signalements en matière de violence conjugale et familiale (de 269 à 309 ou 13%).

⁵Les situations d'exposition à la violence conjugale et familiale incluent ici non seulement les situations visées par l'article 38c) Mauvais traitements psychologiques, mais aussi celles visées par l'article 38e)2 Risque sérieux d'abus physiques. Ces dernières représentent 6% des cas d'exposition à la violence conjugale ou familiale.

Discussion et conclusion



Rappelons que les résultats présentés dans le précédent bulletin indiquaient qu'en contexte de confinement, il y a eu globalement dans la région montréalaise 826 signalements de moins qu'au cours de la même période en 2019. Cela représente une baisse de 33,4% ce qui est moindre que celle observée aux États-Unis (50 à 62%), mais similaire à celles des autres provinces canadiennes (31 à 40%).

Les analyses supplémentaires faites dans ce bulletin montrent d'abord que cette diminution varie en fonction du type de mauvais traitement. En effet, elle est de 60% pour les abus physiques, 52% pour les troubles du comportement, 40% pour la négligence, 30% pour les abus sexuels, 16% pour l'ensemble des risques sérieux. Notons qu'il n'y a pas de baisse pour les mauvais traitements psychologiques.

Ces données font écho aux préoccupations de spécialistes quant aux effets que le confinement peut avoir dans des familles vulnérables. L'American Psychological Association (2020) a publié une mise en garde portant spécifiquement sur les risques d'abus physique et de violence familiale engendrés par le confinement. L'hypothèse la plus probable met en cause le stress vécu par les familles. De son côté, The Alliance (2020) a souligné que la fermeture des écoles, le surmenage des parents qui doivent travailler et dans certains cas, l'isolement des personnes atteintes de la maladie pouvaient exposer les enfants à des risques accrus de négligence.

Le croisement entre les motifs de compromission et la provenance du signalement permet de conclure que la fermeture des écoles est très probablement en cause dans la diminution des signalements faits pour abus physique et pour négligence, tandis que la présence moins forte des policiers dans la collectivité et auprès des familles est probablement plus associée à la diminution des signalements faits pour troubles du comportement et abus sexuels.

Par ailleurs, dans un contexte où le nombre de signalements diminue essentiellement en raison de la fermeture des écoles, la stabilité des signalements en matière de mauvais traitements psychologiques laisse croire que ces situations ont connu une augmentation plus importante que ce que reflète la totalité des situations rapportées. Ainsi, l'augmentation des signalements de ces situations par les familles elles-mêmes peut être perçue comme autant d'appels à l'aide, dans un contexte où elles se retrouvent isolées et confrontées à des facteurs de stress décuplés.

En somme, les craintes des experts concernant la possibilité que le confinement engendre une recrudescence d'expériences de maltraitance paraissent justifiées. Cette situation met en lumière les rôles importants que joue l'école, tant sur un plan préventif pour les enfants vulnérables, que de vigilance et d'alerte des autorités compétentes en cas de maltraitance soupçonnée.

À VENIR...

Afin de mieux cerner les enjeux que soulèvent ces faits, nous avons demandé à la cheffe de service Accueil DPJ du CCSMTL et à son adjointe clinique Volet Urgence sociale, de commenter les résultats présentés dans ces bulletins. Puisqu'elles se sont retrouvées au cœur de la situation, constatant cette baisse inquiétante des signalements dès le début de la pandémie, elles sont à même de partager les réalités vécues par les enfants et leur famille à l'étape du signalement à la DPJ. Leurs interprétations de la situation, fondées sur leurs expériences cliniques, seront exposées dans un troisième et dernier bulletin portant sur les impacts de la pandémie sur les signalements reçus à la DPJ du CCSMTL.

RÉFÉRENCES

American Psychological Association (2020). How COVID-19 may increase domestic violence and child abuse. [en ligne] www.apa.org/topics/covid-19/domestic-violence-child-abuse

Collin-Vézina, D. (2020). Retour en classe : comment les profs peuvent réagir aux cas de maltraitance, The conversation, 11 mai [en ligne]. <https://theconversation.com/retour-en-classe-comment-les-profs-peuvent-reagir-aux-cas-de-maltraitance-137652>

Collin-Vézina, D. et Milot, T. (2020). L'école, ce n'est pas que des devoirs et des leçons, Le Devoir, 25 mars [en ligne]. www.ledevoir.com/opinion/idees/575665/l-ecole-ce-n-est-pas-que-des-devoirs-et-des-lecons

Collin-Vézina, D. et Milot, T. (2020). Covid-19: quatre actions à prendre dès maintenant pour protéger les enfants vulnérables, The conversation, 30 mars [en ligne]. <https://theconversation.com/covid-19-quatre-actions-a-prendre-des-maintenant-pour-protoger-les-enfants-vulnerables-134840>

Institut universitaire Jeunes en difficulté (2020) La Protection de la jeunesse au temps du coronavirus. Les signalements reçus en contexte de pandémie : comparaison entre les printemps 2019 et 2020 [en ligne]. https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/bulletin_3_1_final.pdf

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2020). COVID-19 et filet de sécurité sociale autour des enfants et des jeunes à risque de subir de mauvais traitements et pratiques de la protection de la jeunesse. Québec, Qc : INESSS.

Marin, S. (2020). Les pédiatres québécois en faveur d'un déconfinement progressif, Le Devoir, 23 avril 2020. www.ledevoir.com/societe/577583/les-pediatres-quebecois-en-faveur-d-un-deconfinement-progressif

Radio-Canada (2020). La fermeture des écoles à Montréal inquiète les pédiatres [en ligne]. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1703618/coronavirus-enfants-pediatres-retards-ecoles-montreal>

The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, End Violence Against Children, UNICEF, WHO (2020). COVID-19: Protecting Children from Violence, Abuse and Neglect in the Home, Version 1.

UNICEF (2020). Protecting the most vulnerable children from the impact of coronavirus: An agenda for action. [en ligne]. www.unicef.org/coronavirus/agenda-for-action